

ANNEXE 1 :

**PROCÈS-VERBAL de communication des observations écrites ou
orales recueillies dans les divers registres et les courriers et
courriels adressés au commissaire enquêteur
Et demande de mémoire en réponse**

À Auray, le 19 juin 2018.

REFERENCES : - Code de l'environnement - article R.123-18 – Arrêté du 13 avril 2018 portant ouverture d'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Landaul.

L'enquête publique s'est déroulée du 14 mai 2018 au 14 juin 2018 inclus pour une durée de 32 jours en mairie de Landaul.

Monsieur le président de la communauté de commune Auray Quiberon terre atlantique,

L'enquête publique unique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Landaul s'est terminée le jeudi 14 juin 2018.

Le commissaire enquêteur a tenu les quatre permanences prévues.

L'ensemble du dossier ainsi que le registre dématérialisé ont été à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. J'ai constaté **une très faible expression du public** tout au long de l'enquête : 2 visites et une seule inscription au registre d'enquête, aucun courriel, aucun courrier.

Lors de cette enquête, Monsieur Ollichon Denis a exprimé une forte réaction sur le non raccordement de sa propriété située 2 rue de Kerfetan et l'absence d'information sur le dossier l'inquiète.

Cette propriété est actuellement positionnée en zonage collectif et donc non encore raccordée.

Nos échanges récents m'ont permis de savoir que les rejets théoriques des propriétés en zonages d'assainissement collectifs non encore raccordées sont comptés forfaitairement.

Pouvez-vous m'indiquer combien il existe de situations identiques ?

Et si ces demandes de raccordement sont programmées ?

Questions du commissaire enquêteur

Concernant l'assainissement collectif

Le projet de révision du zonage prévoit la création d'une nouvelle station d'épuration mutualisée entre les communes de Landaul et Landévant et positionnée à Landévant.

L'actuelle station d'épuration de « Mané-Castel » rejette les eaux traitées dans le ruisseau de Kerlino, le rejet des eaux traitées de la future station d'épuration étant prévu dans le ruisseau de demi-lune offrant des capacités supérieures.

Aucune date n'est proposée pour le projet de construction de la future station d'épuration.

Qu'en est-il ?

Pouvez-vous proposer un calendrier ?

Concernant l'évolution future de la station actuelle de Landaul, quelques pistes sont évoquées sur le dossier, pouvez-vous les préciser ?

Concernant les assainissements individuels

Le dossier propose un diagnostic des systèmes d'assainissements individuels réalisé par le SPANC ;

- A quelle date a-t-il été réalisé ?
- Quelle est la fréquence des contrôles de ces installations ?
- Le diagnostic identifie des « systèmes non acceptables », quelles suites sont données pour ces installations ?

Sylvia NOBLANC

Communauté de commune
Auray Quiberon Terre Atlantique

Gérard JAN

Commissaire enquêteur